Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-17_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°17-2026

Objet : Conservatoire du littoral : projet de convention de gestion des parcelles sur Plestin-les-Grèves

M. le Maire informe l'assemblée qu'une convention tripartite est proposée par le conservatoire du littorale et concernant la gestion des parcelles acquises par cette dernière sur la commune (le long du Douron et bientôt du Dourmeur (voir projet de convention en annexe).
La commune serait le relais terrain du conservatoire et LTC se chargerait des baux établis sur certaines de ces terres avec les agriculteurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
APPROUVE la convention tripartite de gestion des parcelles acquises par le conservatoire du littoral sur la commune de Plestin-les-Grèves
AUTORISE M. le Maire à signer cette convention

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310